

Demande d'utilisation OFROU - l'application métier : Cadastre du bruit LBK

Demande :	<input type="radio"/> NOUVELLE <input type="radio"/> SUPPRESSION		
Entreprise / Office :		<input type="radio"/> Madame	<input type="radio"/> Monsieur
Nom :		Prénom :	
Adresse :		NPA, Localité :	
Tél. mobile :		Courriel :	
Mandant OFROU: <input type="checkbox"/> Estavayer-le-Lac <input type="checkbox"/> Thun <input type="checkbox"/> Zofingen <input type="checkbox"/> Winterthur <input type="checkbox"/> Bellinzona <input type="checkbox"/> Centrale			
Nom du projet OFROU : _____			
Personne de contact OFROU : _____			
La demande ne peut être faite que dans le cadre des projets OFROU.			
Date : _____	Signature : Requérant/e _____		
	Signature : Responsable de l'application LBK _____		
Acheminement de l'approbation :			
Étape 1, Requérant/e : remplir la demande d'utilisation, la signer et la transmettre au Helpdesk OFROU (helpdesk@astra.admin.ch)			
Étape 2, ASTRA-Helpdesk : approbation de la demande d'utilisation par le système GEVER.			
Étape 3, ASTRA-Helpdesk: L'ASTRA-Helpdesk envoie au client un e-mail avec la demande d'identification vidéo via Swisscom.			
Délai de traitement : La saisie d'un nouvel utilisateur prend environ deux semaines. Si des données sont manquantes (par ex. signatures), le délai de traitement peut se prolonger.			
Conditions générales de l'application utilisateur OFROU			
En signant cette application, le requérant confirme qu'il a lu et accepté les conditions suivantes.			
Une adresse électronique et un mot de passe sont nécessaires pour accéder à l'application mentionnée dans la rubrique. Le mot de passe est personnel et ne doit pas être divulgué à des tiers. L'accès à l'application est limité à un usage professionnel.			
Les données stockées dans l'application sont confidentielles et ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement de l'OFROU. Afin de détecter et de sanctionner les abus, l'accès aux données est stocké en utilisant un mot de passe, une protection en lecture et en écriture. En cas de démission du candidat de la fonction nécessitant l'accès à l'application, l'OFROU doit en être immédiatement informé, en indiquant l'adresse électronique utilisée pour accéder à l'application.			
Le requérant confirme qu'il dispose des droits nécessaires sur les données/informations qu'il a fournies dans la demande. Avec le téléchargement, tous les droits nécessaires au fonctionnement de l'application spécialisée sont transférés à la Confédération suisse. Les actions en responsabilité contre la Confédération suisse pour des dommages matériels ou immatériels résultant de l'accès à l'application ou de l'utilisation ou de la non-utilisation de l'application et des données qu'elle contient, d'une mauvaise utilisation de la connexion ou de défaillances techniques sont exclues dans la mesure où la loi le permet.			